GANGS HAÏTI 1

**Emmanuel Saintus**

Les gangs continuent de semer la terreur dans divers quartiers populeux en Haïti, notamment à la capitale, Port-au-Prince.  Le niveau du banditisme, particulièrement avec l’implication des hommes du pouvoir, fait rage.  De nos jours, les bandits armés développent une nouvelle méthode criminelle.  Ils abattent ou lynchent les victimes.  Ensuite, ils brûlent leur corps.  Au moment où nous mettons sous presses, ce mardi 16 juillet 2019, des corps troués de balles jonchaient les rues Macajou et des Fonts-forts, depuis plusieurs jours, au centre-ville de Port-au-Prince.

Médecin Sans Frontières (MSF) a révélé que du 9 au 25 juin 2019, les médecins du Centre de Martissant ont soignés 49 patients blessés par balle dont 9 avaient des blessures mortelles.  Selon MSF, pour les trois premier mois de l’année, 237 blessés par balles ont été soignés au Centre d’urgence situé à Martissant, soit deux fois plus de cas enregistrés qu’en 2018, pour la même période.

Au Marché de la Croix-des-Bossales, quatre (4) personnes ont été tuées, quatre (4) autres blessées et trois (3) sont portées disparues, a fait savoir Pierre Espérance, Directeur Exécutif du Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH).  L’incident s’est produit le mercredi 10 juillet, au cours d’une attaque menée par les gangs armés au niveau du marché de la Croix-des-Bossales.

En plus, dans la commune de Jacmel (Sud-Est), deux cambistes ont été attaqués, le mercredi 10 juillet, par cinq bandits armés, circulant à moto.  L’un de ces bandits a été grièvement blessé, alors que son collègue a eu le temps de prendre la fuite.  Suite à l’attaque, la Police a pu, grâce à la collaboration de la population, procéder à l’arrestation de deux des présumés agresseurs, dont l’un serait un policier (Agent III), identifié comme Emmanuel Vilmené et l’autre avait en sa possession deux pistolets 9mm et environ 1,5 million de gourdes.

Le jeudi 11 juillet, lors d’une rencontre à huis clos entre les membres de la commission Justice et Sécurité du Sénat et le Directeur Général de la Police Nationale d’Haïti, Michel-Ange Gédéon, sur l’insécurité en Haïti, le Sénateur Jean Renel Sénatus, Président de ladite commission, a fait part d’un lourd bilan au cours des premiers 6 mois de l’année 2019 : 25 policiers tués par des bandits (soit près d’un chaque semaine) contre 17 sur 12 mois en 2018 et 517 assassinats enregistrés pour les 6 premiers mois contre 698 sur 12 mois en 2018.

Le porte-parole adjoint de la Police Nationale d’Haïti (PNH), l’inspecteur principal Garry Desrosiers, informe, qu’entre mai et juin, 116 personnes ont été arrêtées dont 23 sont accusées de viol sur enfant.  Dans le département de l’Artibonite, les opérations menées dans les 15 communes du département ont permis à la PNH de traquer des bandits et de saisir plusieurs armes à feu.  À la suite des opérations, 131 armes à feu ont été saisies à Petite-Rivière de l’Artibonite, à Desdunes, à Saint-Marc, à l’Estère, à Marchand-Dessalines, aux Gonaïves.  « 31 fusils d’assaut, 20 armes artisanales, entre autres, figurent parmi les armes saisies.  Elles ont été confisquées dans des opérations.  Après l’étape de verbalisation, elles seront acheminées à Port-au-Prince pour être probablement détruites.  Un programme de collecte des armes et des munitions saisies par la PNH est en phase d’implémentation à travers le territoire, a fait savoir Max Saint-Preux, porte-parole de la PNH dans le département de l’Artibonite.

D’autre part, le mercredi 10 juillet, le Sénat a voté, à l’unanimité, la loi relative au port d’arme en Haïti.  Dans cette loi de 64 articles, des sanctions sévères, liées à la violation de cette loi, peuvent atteindre 900 000 gourdes et 30 ans de prison, selon la gravité de l’infraction.  Cette loi prévoit également d’autoriser des commerces de vente d’armes et de munitions en Haïti, en autant que les autorités puissent avoir un contrôle total de toutes les armes en circulation.  Cette loi doit maintenant être transmise à la Chambre basse pour ratification dans les mêmes termes, avant sa transmission à l’Exécutif pour publication dans le journal officiel, « Le Moniteur ».

Par ailleurs, les corps de trois membres d’une même famille : le père, la mère et un enfant de 4 ans, ont été retrouvés calcinés dans leur maison à Décaillette, localité de Beaudin (Grand-Goâve).  Selon le juge de paix, Vogly Louis, des individus accusaient de sorcellerie, l’un des membres de la famille victime, et d’avoir causé la mort d’un de leurs proches.   Et ceux-là  avaient juré de se venger.